| | |
|---|---|
| Ville de Saint-Eustache | **AVIS PUBLIC** |
| | **ENTRÉE EN VIGUEUR** |

À une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Eustache tenue le 20 novembre 2023, le conseil a adopté le règlement numéro **1971** intitulé **« RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 4 200 000 $ POUR DES ÉTUDES, PLANS, DEVIS, SURVEILLANCE ET DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET DE RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES SUR UNE PARTIE DU BOULEVARD INDUSTRIEL »**, ayant pour objet de décréter une dépense et un emprunt de 4 200 000 $ pour des études, plans, devis, surveillance et des travaux d'aménagement et de réfection des infrastructures municipales sur une partie du boulevard Industriel.

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter les 4, 5, 6, 7 et 8 décembre 2023 et par la directrice de la normalisation, de l'information financière et du financement de la direction générale des finances municipales et des programmes du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 10 janvier 2024.

Ce règlement est maintenant inséré au livre officiel des règlements de la Ville de Saint-Eustache et il entrera en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Il est à la disposition de toute personne qui veut en prendre connaissance aux heures normales de bureau. Le règlement est également disponible sur le site internet de la Ville, section Taxes, permis et règlements / Répertoire des règlements et zonage.

Fait à Saint-Eustache, ce 16e jour de janvier 2024.

La greffière,
Isabelle Boileau